

# CESTAS

## COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2016

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jallies

Tél : 06 28 77 16 49

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Les abonnés du service.....	6
II.4.2 - La production d'eau et les consommations.....	6
II.4.3 - La disponibilité de la ressource.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau.....	7
II.6.2 - Les compteurs.....	8
II.6.3 - Les clients.....	8
II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
<b>III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>9</b>
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	12
III.2.4 - Indices concernant le service.....	12
<b>IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	14
IV.1.1 - Préambule.....	14
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	14
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	15
IV.1.5 - Récapitulatif.....	15
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	17
IV.2.2 - Budget et compte administratif.....	17
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	18
<b>V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXES</b>	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	20
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	22
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2015.....	26

## I - OBJET DU DOCUMENT

Un document  
de synthèse  
pour les élus  
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

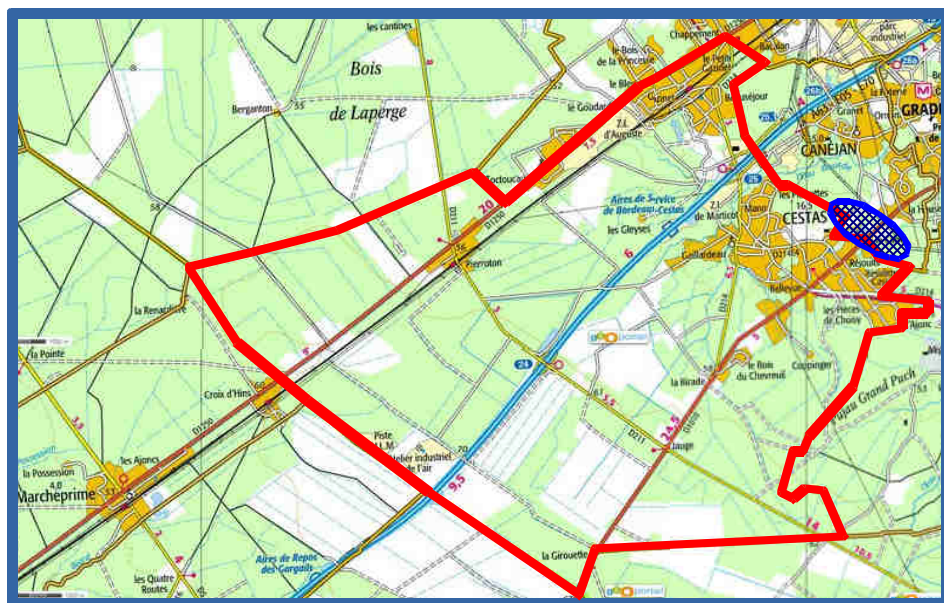
Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

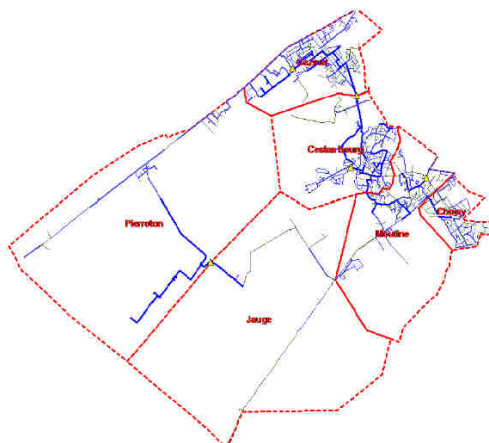
## II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).



Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles avec un tissu industriel et d'entreprises important.



La population desservie en 2016 est de 16 811 habitants répartie en 7 847 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi quelques habitations situées sur la commune voisine de Canéjan.

Les abonnés sont répartis en 6 secteurs d'alimentation d'eau potable : Gazinet au nord, Cestas Bourg au centre, Moutine et Choisy à l'est, ainsi que Pierroton à l'ouest et Jauge au sud.

## II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Eau Potable à la Société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera normalement le 31 décembre 2027

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

Une répartition  
des tâches  
entre le  
gestionnaire et  
la collectivité

La répartition des tâches est donc la suivante :

### II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

- Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service;  
Accueil des usagers;  
Relève des compteurs;  
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
- Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;  
Astreintes;  
Traitement des informations et réparation des fuites;  
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;
- Renouvellement :** Analyses et suivi de la qualité de l'eau;  
Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.  
Des installations électriques, des télégestions, des pompes;  
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages;  
Des compteurs, des branchements;  
Des installations de traitement hors génie civil.
- Divers :** Fourniture et mise à jour des plans;  
Campagne de recherche des fuites;  
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;  
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

### II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;  
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ou mise en sécurité;  
Déplacement des conduites.
- Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil;  
Des canalisations et ouvrages accessoires.

## II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de 5 forages dont celui de Maguiche 2 qui vient en remplacement de Maguiche 1 qui a été arrêté.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Accueil du public

Centre de Cestas –  
Place Haltza du  
lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00  
☎ 05 61 80 09 02

Service urgence  
☎ 0 810 003 385  
(24 h / 24)

Site internet :  
[www.service-client.veolieau.fr](http://www.service-client.veolieau.fr)

Une ressource  
constituée de 5  
forages dans la  
nappe de  
l'Oligocène

Nom	Bouzet	Maguiche 2	Moulin à Vent	Mouline Réjouit	Jarry
Localisation	Stade	Gazinet	Centre	Centre est	Autoroute
Code BRGM	08271X0113	08271X01603	08271X0256	08271X0170	08268X0081
Date mise en service	1967	2013	1986	1972	2001
Profondeur					
Nappe captée	Oligocène Centre à l'équilibre				
Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	50	100	150	75	200
Capacité annuelle (m <sup>3</sup> /an)	310 000	450 000	600 000	110 000	300 000
Débit exploitation (m <sup>3</sup> /h)		91	148	75	152
Périmètre de protection	29 juil. 1993	28 oct. 2015	29 juil. 1993	29 juil. 1993	7 juin 2002
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent

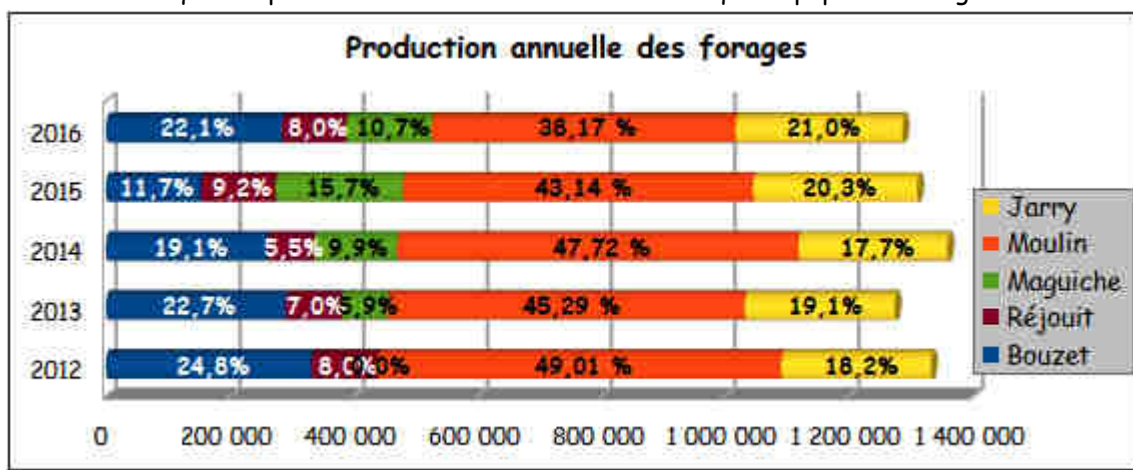
Le volume total autorisé depuis 2015 est de 1 600 000 m<sup>3</sup>/an.

Les prélèvements d'eau sont les suivants (en m<sup>3</sup>/an) :

Volume produit par ressource en m <sup>3</sup> /an							
	Bouzet	Réjouit	Maguiche	Moulin	Jarry	Achat d'eau	TOTAL
2011	345 773	135 623	0	550 661	291 654	0	1 323 711
2012	330 986	106 445	0	653 026	241 939	0	1 332 396
2013	289 488	89 358	75 123	577 115	243 102	0	1 274 186
2014	259 617	75 042	135 018	648 465	240 739	0	1 358 881
2015	152 659	120 504	206 027	565 229	265 759	0	1 310 178
<b>2016</b>	<b>284 092</b>	<b>102 983</b>	<b>138 219</b>	<b>491 178</b>	<b>270 406</b>	<b>0</b>	<b>1 286 878</b>
Variation 2014/2015	86,1%	-14,5%	-32,9%	-13,1%	1,7%	/	-1,8%

Une diminution de 1,8 % des prélèvements pour un total de 1 289 878 m<sup>3</sup>/an

On constate que les prélèvements d'eau diminuent alors que la population augmente.



Une prédominance de l'utilisation du forage de Moulin et un retour à la normale après les travaux en 2015 du forage de Bouzet

On remarque en 2016 :

- Un retour aux valeurs des années précédentes pour le forage de Bouzet après la remise en état de la station de pompage en 2015
- Une diminution en conséquence des autres forages sauf celui de Jarry (situation excentrée)
- Une prédominance de l'utilisation du forage du Moulin qui représente à lui tout seul environ 38% de la production totale avec cependant une diminution de sa part.

- Il n'y a aucun achat ou vente d'eau aux collectivités voisines (quelques abonnés sur la commune de Canéjan).
- Une "réserve" de 314 000 m<sup>3</sup> entre la production réelle et les prélèvements autorisés.

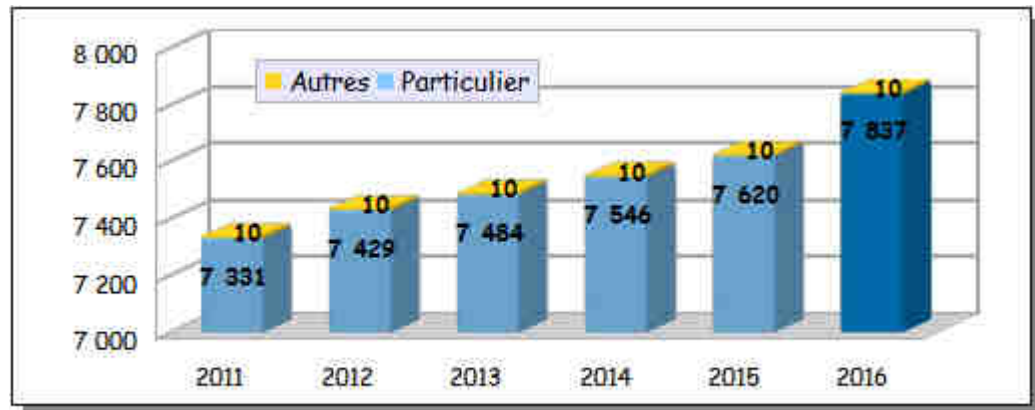
## II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

### II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 16 811 habitants (estimation INSEE) représente 7 847 abonnés en 2016 dont 10 à caractère "non domestique".

Par rapport à 2015, on constate une augmentation de 217 abonnés soit + 2,8%. Cette valeur est légèrement supérieure à celles des années précédentes.

L'évolution est la suivante :



### II.4.2 - La production d'eau et les consommations

Le volume vendu en 2016 (entre 2 relèves soit sur 370 jours) représente 1 105 412 m<sup>3</sup> (1 056 116 m<sup>3</sup> en 2015) auxquels il faut ajouter 5 770 m<sup>3</sup> utilisés pour les besoins du service, 2 850 m<sup>3</sup> utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un volume total consommé autorisé de 1 097 551 m<sup>3</sup>/an. Cette valeur est en augmentation par rapport à 2015 (1 075 454 m<sup>3</sup>).

On notera 23 856 m<sup>3</sup> de remise pour fuite en augmentation par rapport à 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
Volume mis en distribution	1 332 396 m <sup>3</sup>	1 274 186 m <sup>3</sup>	1 278 881 m <sup>3</sup>	1 308 502 m <sup>3</sup>	1 255 856 m <sup>3</sup>	-4,0%
Volume consommé autorisé	1 120 945 m <sup>3</sup>	1 080 293 m <sup>3</sup>	1 063 336 m <sup>3</sup>	1 075 454 m <sup>3</sup>	1 097 951 m <sup>3</sup>	2,1%
Volume vendu domestique	1 056 250 m <sup>3</sup>	1 027 451 m <sup>3</sup>	971 719 m <sup>3</sup>	1 018 074 m <sup>3</sup>	1 065 420 m <sup>3</sup>	4,7%
Volume vendu industriel	31 454 m <sup>3</sup>	34 142 m <sup>3</sup>	27 899 m <sup>3</sup>	38 042 m <sup>3</sup>	39 992 m <sup>3</sup>	5,1%
Volume total vendu sur relève	1 087 704 m <sup>3</sup>	1 061 593 m <sup>3</sup>	999 618 m <sup>3</sup>	1 056 116 m <sup>3</sup>	1 105 412 m <sup>3</sup>	4,7%
Volume total vendu sur année	1 108 735 m <sup>3</sup>	1 066 463 m <sup>3</sup>	1 049 614 m <sup>3</sup>	1 067 434 m <sup>3</sup>	1 089 331 m <sup>3</sup>	2,1%
Nombre d'abonnés domestiques	7 429	7 484	7 546	7 620	7 837	2,8%
Consommation moyenne par abonné	142 m <sup>3</sup> /an	137 m <sup>3</sup> /an	129 m <sup>3</sup> /an	134 m <sup>3</sup> /an	136 m <sup>3</sup> /an	1,8%
Nombre de jours entre 2 relèves	365	368	361	364	370	1,6%
Pertes et non comptabilisés	223 661 m <sup>3</sup> /j	207 723 m <sup>3</sup> /j	229 267 m <sup>3</sup> /j	241 068 m <sup>3</sup> /j	166 525 m <sup>3</sup> /j	-30,9%

La consommation des abonnés est donc d'environ 136 m<sup>3</sup>/an/abonné, valeur relativement stable depuis 2012.

Ces chiffres sont plus élevés que ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant cependant à une baisse des consommations d'eau par abonné, hors aléas climatiques, qui est principalement dû à la forte prédominance des grands terrains pavillonnaires présents sur la commune.

Une augmentation de +2,80 % du nombre d'abonnés par rapport à 2015 pour un total de 7 847 abonnés

Pour 2016, une consommation totale autorisée de 1 097 551 m<sup>3</sup>

Une consommation d'environ 136 m<sup>3</sup>/an/abonné

### II.4.3 - La disponibilité de la ressource

À partir des chiffres de la capacité réglementaire des forages soit 9 900 m<sup>3</sup>/j et 4 384 m<sup>3</sup>/j en moyenne (prélèvement maximal de 1 600 000 m<sup>3</sup> sur l'année), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production moyenne max théo	4 384 m <sup>3</sup> /j	4 384 m <sup>3</sup> /j	4 384 m <sup>3</sup> /j	4 384 m <sup>3</sup> /j	4 384 m <sup>3</sup> /j	4 384 m <sup>3</sup> /j
Production max théorique	9 900 m <sup>3</sup> /j	9 900 m <sup>3</sup> /j	9 900 m <sup>3</sup> /j	9 900 m <sup>3</sup> /j	9 900 m <sup>3</sup> /j	9 900 m <sup>3</sup> /j
Production moyenne	3 627 m <sup>3</sup> /j	3 650 m <sup>3</sup> /j	3 491 m <sup>3</sup> /j	3 504 m <sup>3</sup> /j	3 585 m <sup>3</sup> /j	3 441 m <sup>3</sup> /j
Production de pointe	5 440 m <sup>3</sup> /j	5 476 m <sup>3</sup> /j	5 236 m <sup>3</sup> /j	5 256 m <sup>3</sup> /j	5 377 m <sup>3</sup> /j	5 161 m <sup>3</sup> /j
Marge disponible / moyenne	757 m <sup>3</sup> /j	734 m <sup>3</sup> /j	893 m <sup>3</sup> /j	880 m <sup>3</sup> /j	799 m <sup>3</sup> /j	943 m <sup>3</sup> /j
Marge disponible / pointe	4 460 m <sup>3</sup> /j	4 424 m <sup>3</sup> /j	4 664 m <sup>3</sup> /j	4 644 m <sup>3</sup> /j	4 523 m <sup>3</sup> /j	4 739 m <sup>3</sup> /j

Nota : débit pointe = moyenne \* 1,5

On constate donc que pour l'année 2016, la production moyenne a représenté près de 440 l/abonné/jour et celle de pointe de 660 l/abonné/jour, ce qui est un chiffre classique.

La marge entre la production et la consommation de pointe journalière est correcte avec une disponibilité de 4 700 m<sup>3</sup>/j, ce qui signifie que la capacité des forages est suffisante pour alimenter environ 7 000 abonnés de plus mais avec une augmentation des capacités de pompage actuelles.

Par contre l'arrêté préfectoral de 2015 qui fixe les volumes maximaux annuels des prélèvements conduit à une marge disponible de seulement 943 m<sup>3</sup>/j. Il n'y a donc une marge plus réduite, sauf à demander une modification de l'arrêté de prélèvement.

### II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES

Les réservoirs et reprises de la commune sont les suivants :

Localisation	Volume	Pompage	Type
Bouzet	60 m <sup>3</sup>	2 x 65 m <sup>3</sup> /h	Au sol
Réjouit	1 000 m <sup>3</sup>	3 x 180 m <sup>3</sup> /h	Au sol
Maguiche	1 000 m <sup>3</sup>	4 x 120 m <sup>3</sup> /h	Au sol
Moulin	150 m <sup>3</sup>	1 x 200 + 3 x 100 m <sup>3</sup> /h	Au sol
Jarry	500 m <sup>3</sup>	3 x 100 m <sup>3</sup> /h	Au sol
TOTAL	2 710 m <sup>3</sup>		

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de mars.

### II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

#### II.6.1 - Le réseau

Le réseau fait actuellement environ 191,5 km de canalisation de desserte et 53,5 km de branchements.

Il a été réalisé des extensions, des renouvellements et des renforcements de ce réseau en 2016

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb sur la commune, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

Le délégataire signale les valeurs suivantes concernant les fuites :

Une production en pointe de 660 l/j/abonné

Des ressources couvrant bien les besoins et laissant de la marge pour des abonnés supplémentaires

Pas de branchement au plomb recensé

Fuites	2012	2013	2014	2015	2016
Sur canalisation	25	20	41	29	15
Sur branchement	15	8	26	19	10
Sur compteur	47	32	79	57	52
Linéaire de recherche de fuites	210	0	35 581	0	0

On notera une diminution des fuites.

Une diminution  
des fuites  
recensées

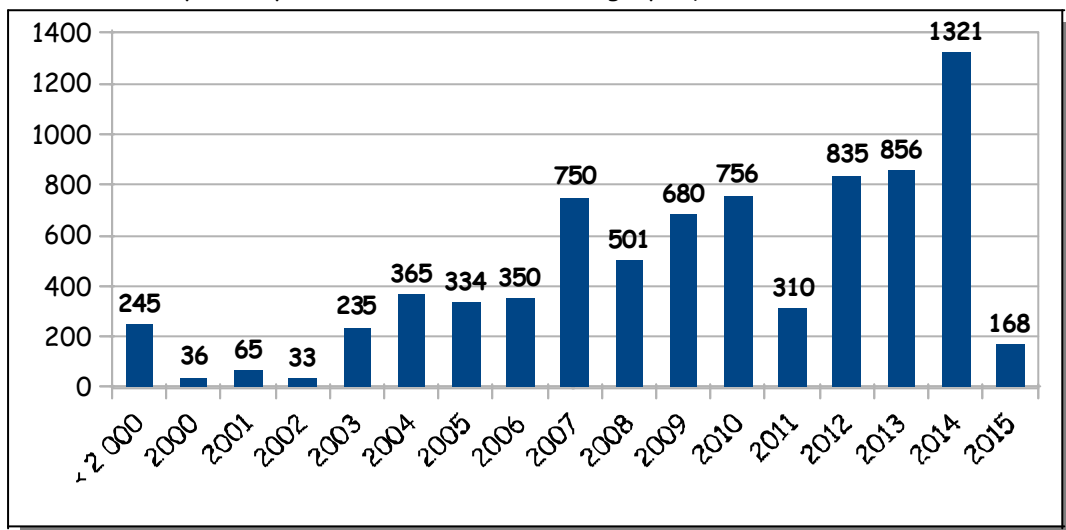
Les réseaux en amiante-ciment présents sur la commune feront l'objet d'une campagne de renouvellement. Celle-ci aura pour objet l'amélioration du rendement.

### II.6.2 - Les compteurs

Le rapport du délégataire indique la présence de 8 045 compteurs (hors sectorisation), dont 293 ne sont pas en service.

Fin 2015, l'âge moyen des compteurs des abonnés se situait à 5,6 ans, ce qui est très bien, et montre que les compteurs sont récents. Ainsi, la pyramide des âges des compteurs indique un renouvellement important depuis 2003 (200 à 1 300 compteurs changés ou posés chaque année).

Le nombre de compteurs par année est donné sur le graphique suivant :



Un parc de  
compteurs récent

En 2015, 66 nouveaux compteurs ont été posés sur des branchements neufs ou existants et 71 en 2016.

### II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2013	2014	2015	2016	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	7 494	7 556	7 630	7 847	2,84%
Nombre de branchements	7 395	7 416	7 571	7 615	0,58%
Nombre de compteurs	7 496	7 778	7 923	8 045	1,54%
Nombre d'intervention avec déplacement	682	614	728	610	-16,21%
Nombre de demande d'abonnement	531	462	632	574	-9,18%
Taux de clients mensualisés	27,3%	31,2%	33,4%	35,7%	6,89%
Taux de client prélevé hors mensualisation	22,5%	22,5%	22,0%	22,9%	4,09%
Taux de mutation	7,2%	6,2%	8,4%	7,4%	-11,90%

Nota : depuis 2014, les compteurs qui ne sont pas en service sont aussi comptabilisés



57 % des clients, dont 34 % qui sont mensualisés, sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés,

Il a été constaté en 2016 un retour aux chiffres des années précédentes concernant les interventions chez les clients.

## II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES

Afin d'améliorer le service, la commune a prévu de réaliser les travaux et études suivants :

- Rachat des compteurs d'eau
- Remplacement de la canalisation Ø 125 sous la RD 1010
- Rénovation et complément sur le forage de Maguiche dont la toiture
- Renforcement du secteur de Labirade
- Première tranche du renouvellement de la canalisation sous l'Avenue Maréchal de Tassigny (600 m)

Le délégataire a aussi procédé à des travaux et renouvellements :

- Renouvellement complet en 2016 de la station de reprise de Bouzet y compris l'armoire électrique, les pompes et l'hydraulique. La tête de forage sera améliorée en 2017.
- Mise en place d'analyseur de chlore sur les stations pour mieux réguler les teneurs en chlore et par conséquent les goûts dans l'eau
- Remplacement du traitement au bioxyde de chlore de Jarry par du chlore gazeux
- Mise en place d'une protection anti-intrusion sur tous les sites non équipés

## II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2016 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	7 847 abonnés soit augmentation de 217 abonnés
Volume mis en distribution :	1 255 856 m <sup>3</sup> .
Volume consommé :	1 097 551 m <sup>3</sup> .
Consommation moyenne :	136 m <sup>3</sup> /an/abonné soit 372 l/j/abonné
Longueur de réseau :	191,5 km
Études lancées :	Mise en service de la sectorisation
Travaux prévus :	Renouvellement et renforcement du réseau

## III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

### III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau de la commune provient de forages profonds dans la nappe de l'Oligocène (environ 100 m de profondeur). Les 5 forages disposent d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de 80 %. Le suivi des périmètres permettra d'atteindre les 100 %

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir une chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les

Des travaux de modernisation et d'amélioration des installations pour un meilleur service

Une eau issue de forages profonds, de très bonne qualité

réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination (0,3 mg/l de chlore libre en période Vigipirate).

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et a déjà été transmis avec l'une des factures à tous les abonnés.

Pour l'année 2016, les résultats pour les paramètres avec limites de qualité sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	45	45	100%	100%
	Exploitant	50	50	100%	
Physico-chimique	ARS	48	48	100%	100%
	Exploitant	0	0	/	
<b>TOTAL</b>		<b>143</b>	<b>143</b>	<b>100,0%</b>	

Il n'est indiqué aucune présence de pesticides.

Les analyses complémentaires sur les indicateurs de qualité montrent que seule une mesure sur le Carbone organique total a été dépassé en 2016, sans confirmation sur les analyses suivantes, que la température de l'eau a dépassée 2 fois le seuil de 25°C (max mesuré de 26,2°C) et qu'une mesure sur l'eau du forage de Jarry montre un caractère incrustant (dépôt de calcaire possible). Ces analyses ne remettent pas en cause la bonne qualité de l'eau.

Il est indiqué un peu d'ammoniaque dans l'eau (taux de 0,1 à 0,15 mg/l), provenant de la nappe et qui peut être à l'origine de goût de l'eau après chloration. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates, une minéralisation faible et une dureté de l'eau de l'ordre de 15°F, soit une eau peu calcaire ne justifiant pas l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

La qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication, données 2016) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Valeur moyenne relevée	Seuil réglementaire
Calcium	34	54	42	/
Fer total	0	0,18	0,02	0,2
Sodium	15,8	20,6	17,6	200
Ammonium	0	0,16	0,06	0,1
Sulfates	1,23	11,6	4,06	250
Fluorures (µg /l)	0	100		1500
Nitrates	0	0	0	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0	0,5

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100% de conformité physico-chimique

Une eau de très bonne qualité, faiblement calcaire

### III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

#### III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **90** sur un total possible de **120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce résultat correct est améliorable principalement avec la mise en œuvre de programme pluriannuel de renouvellement et la localisation de certains indicateurs dont les branchements.

Un indice de sectorisation à améliorer

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est de **0,11 %** correspondant aux travaux réalisés depuis 2009. Ce taux est similaire à celui de collectivités comparables. Il a été amélioré par les travaux de renouvellement réalisés par la collectivité (valeur de **0,06 %** en 2015).

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **40 %** correspondant à la mise en place d'une sectorisation mais tenant compte de l'absence de transmission des données selon les critères du Département. Il s'améliorera avec le nouveau contrat.

#### III.2.2 - Rendement du réseau

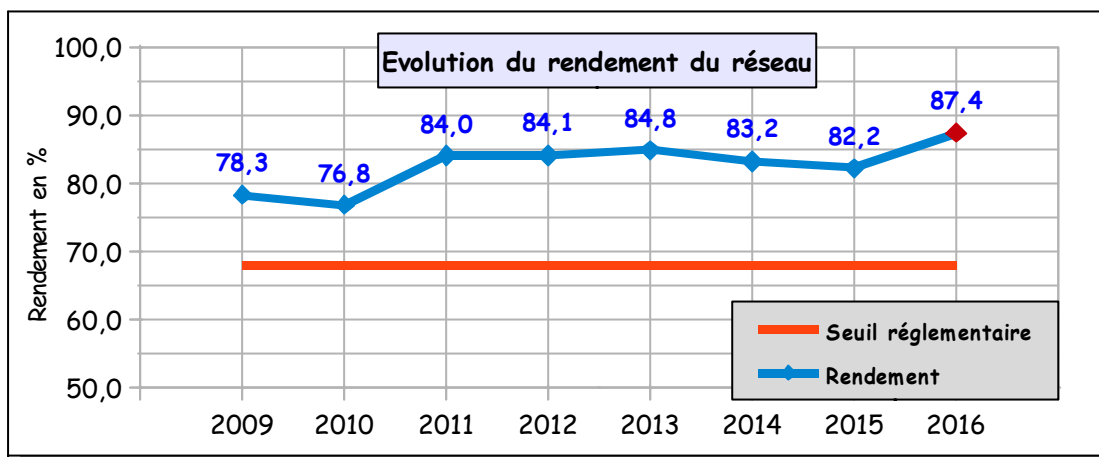
1 255 856 m<sup>3</sup> produits et 1 089 331 m<sup>3</sup> facturés

Avec **1 255 856 m<sup>3</sup>** mis en distribution et **1 097 551 m<sup>3</sup>** comptabilisés dont **1 089 331 m<sup>3</sup>** par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **87,7 %** (pour **81,4%** en 2015) et le **rendement net** de **87,4%** (**83,2 %** en 2015). Ce dernier chiffre indique qu'environ **13 %** de l'eau introduite dans le réseau, soit un peu moins de **200 000 m<sup>3</sup>** d'eau par an, est perdu sous forme de fuites.

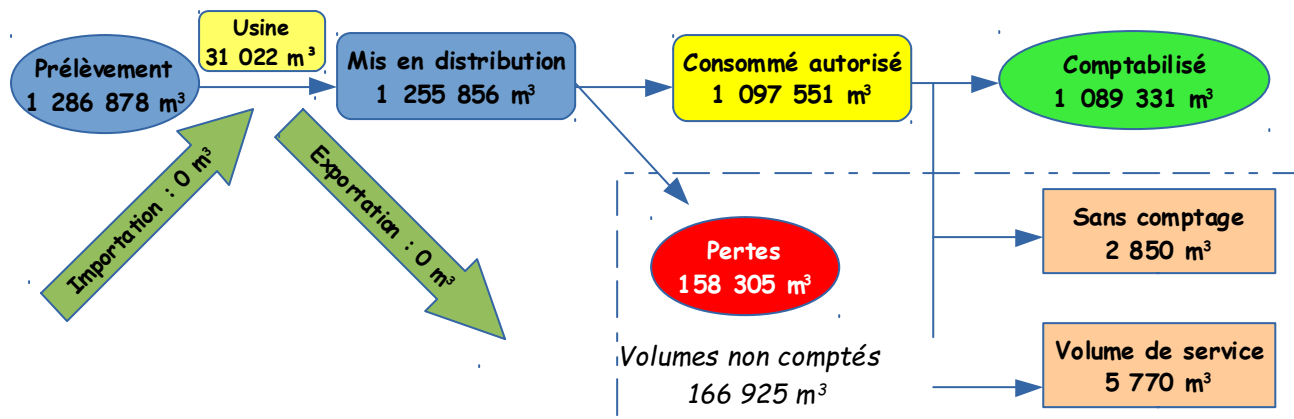
**Ces rendements sont excellents.**

Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il est nettement meilleur que le minimum réglementaire et qu'il reste assez stable.

Un rendement du réseau supérieur à 87%



Le graphique de répartition des volumes est le suivant :



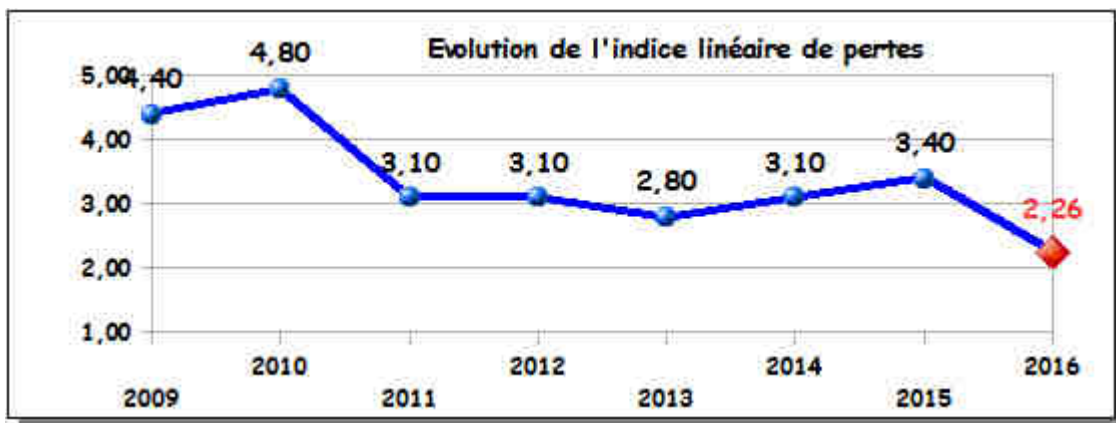
**III.2.3 - Indices linéaires**

Un très bon indice de perte linéaire de 2,26 m³/km/j

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

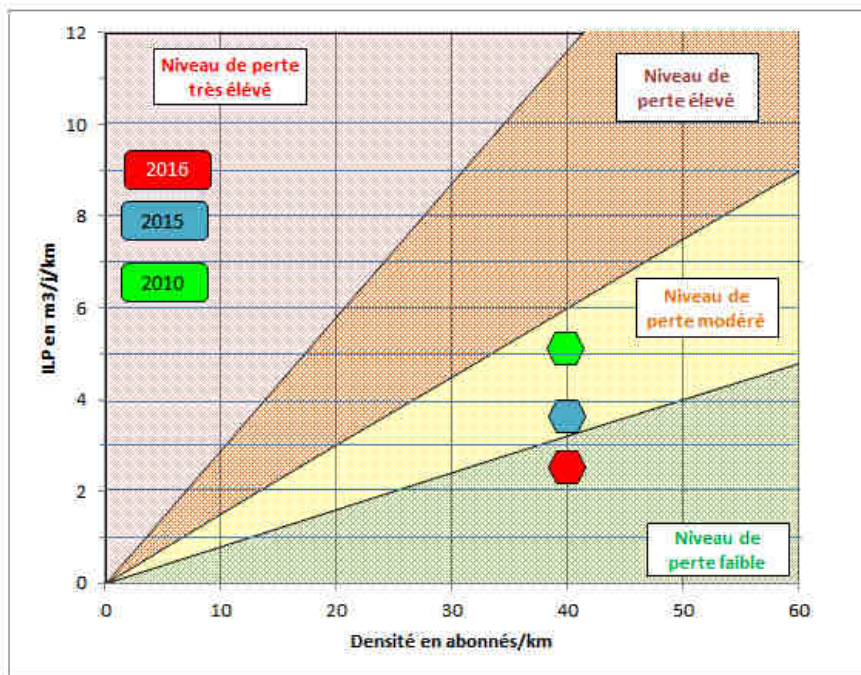
Cet indice est de 2,26 m³/jour/km, ce qui est très bon pour un réseau semi-rural (3,36 en 2015).

L'évolution de cet indice sur les dernières années est le suivant :



On constate que depuis 2010, cet index a fortement chuté, montrant une efficacité dans la lutte contre les fuites. En 2016, cette baisse est encore plus sensible.

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement passe de niveau de pertes modérées en 2010 et 2015 et atteint le niveau des pertes faibles en 2016.



### III.2.4 - Indices concernant le service

En 2016, la gestion du service a nécessité 610 interventions du gestionnaire chez des clients ou sur le réseau (contre 728 en 2015).

**Des coupures non programmées faibles**

Cette année, le délégataire signale 1 coupure d'eau non programmée ce qui conduit à un **taux d'occurrence des coupures non programmées de 0,13 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à 2015 (valeur de 0,79).

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

**Quelques réclamations écrites des usagers**

Le délégataire recense 23 réclamations de la part d'usagers, ce qui conduit à un **taux de réclamations de 2,93 pour 1 000 abonnés**, ce qui est faible même si cette valeur était de 0 en 2015. Cette augmentation résulte d'une modification de la manière de comptabiliser les réclamations.

Les 632 nouveaux abonnés ont tous eu une ouverture de leur compteur en moins de 1 jour, ce qui conduit à un **taux de respect du délai d'ouverture de 100 %**.

Le délégataire a accepté 53 demandes d'étalement des paiements contre 67 en 2015.

**Des actions de solidarité pour les plus démunis**

Cette année encore il a été constaté un taux d'impayés supérieurs à 90 j de 0,33 % du montant des factures (0,37 % en 2014 et 0,27 % en 2015). Ceci correspond à des montants sur la part délégataire de 5 373 € et de 560 € de la part collectivité. Ces impayés s'expliquent soit par départ des abonnés avant règlement soit pour des refus de paiement de personnes solvables, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour un montant de 90 € contre 322 € en 2015 (un seul dossier).

Il est recensé un volume de 11 093 m<sup>3</sup> de demandes de dégrèvement pour fuite (1 % du volume vendu), ce qui a conduit à une remise de 9 976,31 € sur la part exploitant, et 1 996 € sur la part Collectivité.

## IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

#### IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en été

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

#### IV.1.2 - La part de la collectivité

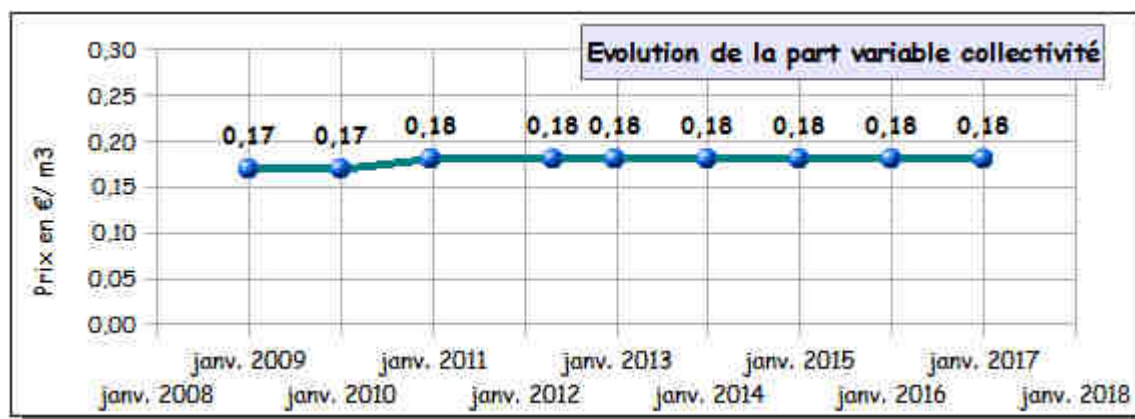
La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du service. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Les tarifs sont fixés pour le 1<sup>er</sup> janvier (dernière délibération en date du 12/04/2016).

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,0000 €/m <sup>3</sup>

Entre 2009 et 2016 une très faible évolution de la part collectivité

L'évolution de la part variable de la collectivité est la suivante, soit une évolution très faible :



#### IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui

lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Pour l'année 2015, les index ont légèrement baissés. A partir de 2016, il s'agit des prix du nouveau contrat. En 2017, les variations des index ont aussi fait baisser le prix.

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2016 sont :

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	14,26 €/an	14,20 €/an	14,08 €/an	-0,85%	-0,12 €/an
Consommation					
0 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,6023 €/m <sup>3</sup>	0,5531 €/m <sup>3</sup>	0,5480 €/m <sup>3</sup>	-0,92%	-0,0051 €/m <sup>3</sup>
> 10 000 m <sup>3</sup>	0,3873 €/m <sup>3</sup>				

#### IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une TVA de 5,5 %.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,0759 en 2014 à 0,0742 en 2015 et enfin 0,0848 en 2016.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0742 €/m <sup>3</sup>	0,0848 €/m <sup>3</sup>	0,0848 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,0000 €/m <sup>3</sup>
Lutte pollution	0,3100 €/m <sup>3</sup>	0,3150 €/m <sup>3</sup>	0,3200 €/m <sup>3</sup>	1,59%	0,0050 €/m <sup>3</sup>

On constate donc une variation raisonnable des taxes de l'Agence de l'Eau avec des montants annuels correspondants sur la facture d'eau qui restent relativement faibles (voir tableau ci-après).

#### IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

En 2016, un tarif issu du nouveau contrat et en 2017, une baisse de 1 % environ

Des variations fortes des redevances de l'Agence de l'Eau en raison d'une modification du mode de calcul de la part reversée par l'exploitant

En 2015, pour 120 m<sup>3</sup>/an, une facture de 162,72 € TTC, soit un prix de l'eau de 1,36 €/m<sup>3</sup>.

Le nouveau contrat conduit en 2016 à un montant total de 158,41 € TTC, soit 1,32 €/m<sup>3</sup>, soit une baisse de 2,65 %

La nouvelle baisse de la part du délégataire est compensée en 2017 par l'augmentation de celle de l'Agence de l'Eau pour une baisse totale du pris de moins de 0,1 %

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variation en % 2016/2015	Variation en % 2017/2016
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,1800 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	14,26 €/an	14,20 €/an	14,08 €/an	-0,42%	-0,85%
Consommation	0,602 €/m <sup>3</sup>	0,553 €/m <sup>3</sup>	0,548 €/m <sup>3</sup>	-8,12%	-0,92%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0742 €/m <sup>3</sup>	0,0848 €/m <sup>3</sup>	0,0848 €/m <sup>3</sup>	14,29%	0,00%
Redevance pollution	0,3100 €/m <sup>3</sup>	0,3150 €/m <sup>3</sup>	0,3200 €/m <sup>3</sup>	1,61%	1,59%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

**Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an**

	Prix janvier 2016	Prix janvier 2017	Variation en %	Montant en €/ m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	21,60 €	21,60 €	0,00%	0,18 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	14,20 €	14,08 €	-0,85%	0,12 €
Consommation	66,37 €	65,76 €	-0,92%	0,55 €
<b>Sous total hors taxes</b>	<b>102,17 €</b>	<b>101,44 €</b>	<b>-0,72%</b>	<b>0,85 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Préservation	10,18 €	10,18 €	0,00%	0,08 €
Redevance Pollution	37,80 €	38,40 €	1,59%	0,32 €
<b>Sous total redevances</b>	<b>47,98 €</b>	<b>48,58 €</b>	<b>1,25%</b>	<b>0,40 €</b>
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	150,15 €	150,02 €	-0,09%	1,25 €
TVA à 5,5%	8,26 €	8,25 €	-0,09%	0,07 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>158,41 €</b>	<b>158,27 €</b>	<b>-0,09%</b>	<b>1,32 €</b>

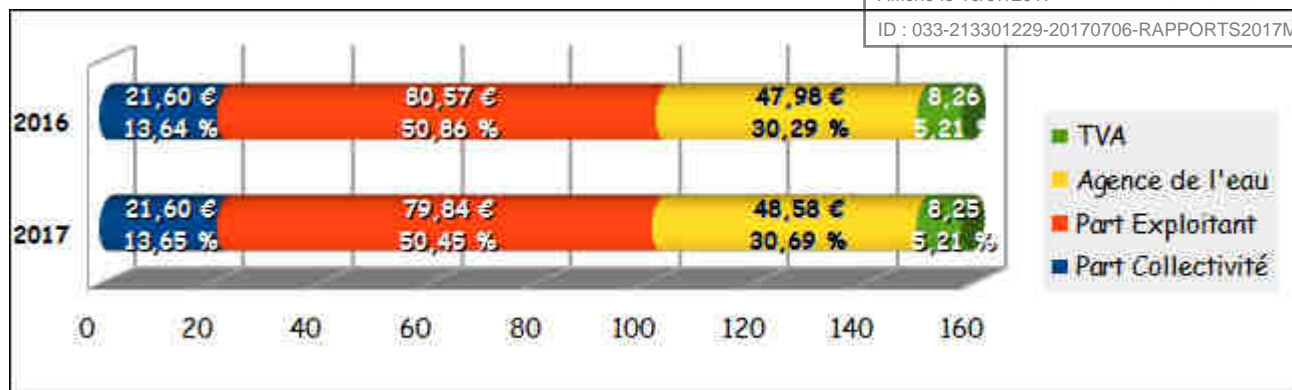
Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 1,32 €/m<sup>3</sup> TTC (0,85 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 158,27 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de -0,72% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de -0,09% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 13,9 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

La composition du prix de l'eau est la suivante :





On constate ainsi que les redevances de l'Agence de l'Eau représentent plus du double de la part de la collectivité.

## IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2016 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une baisse des recettes de l'exploitant en raison du nouveau contrat et une baisse aussi des recettes de la collectivité en raison d'un rattrapage du solde de 2015

	Commune		Exploitant		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	7 847		7847		
Volume vendu	1 077 380 m3		1 077 380 m3		
Prix abonnement	0,00 €/an		14,20 €/an		
Prix moyen au m3	0,1800 €/m3		0,5530 €/m3		
Recettes Part Fixe	0 €	0 €	111 427 €	103 933 €	103 932,63 €
Recettes Consommation	193 928 €	187 261 €	595 791 €	555 717 €	742 978,37 €
<b>Total</b>	<b>193 928 €</b>	<b>176 953 €</b>	<b>707 219 €</b>	<b>659 650 €</b>	<b>836 603,00 €</b>
Rappel 2015		187 261 €		724 987 €	912 248,00 €
Différence 2016/2015		-10 308 €		-65 337 €	-75 645 €

*Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.*

### IV.2.2 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Communal, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2016	Dépenses	66 154,91 €	117 186,21 €	183 341,12 €
	Recettes	370 823,69 €	220 946,48 €	591 770,17 €
	Balance	304 668,78 €	103 760,27 €	408 429,05 €
Report exercice 2015		165 599,65 €	206 495,24 €	372 094,89 €
Résultat cumulé au 31/12/2016		470 268,43 €	310 255,51 €	780 523,94 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		0,00 €		0,00 €
Clôture exercice 2016		470 268,43 €	310 255,51 €	780 523,94 €

Un compte administratif positif permettant d'envisager des travaux

On constate que le service est bénéficiaire ce qui lui permettra d'envisager de investissements, notamment dans le renouvellement des canalisations suite à la sectorisation

et aux réparations de fuites sur l'Avenue de Lattre de Tassigny et sous l'avenue du Baron Haussmann

#### IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2015	2016	Variation
Encours de la dette	209 294,42 €	<b>160 123,24 €</b>	
Remboursement annuel	60 146,10 €	<b>50 745,86 €</b>	
dont capital	56 781,24 €	<b>49 171,19 €</b>	
dont intérêts	3 364,86 €	<b>1 574,67 €</b>	
Nombre d'abonnés	7 630	<b>7 847</b>	
Dette par abonnés	27,43 €	<b>20,41 €</b>	
Remboursement annuel par abonné	7,88 €	<b>6,47 €</b>	

Un service peu endetté et une dette qui diminue fortement entre 2015 et 2017

En 2015, deux emprunts se sont arrêtés et un autre emprunt s'est arrêté en 2016. La dette par abonné et le remboursement annuel par abonné est très faible.

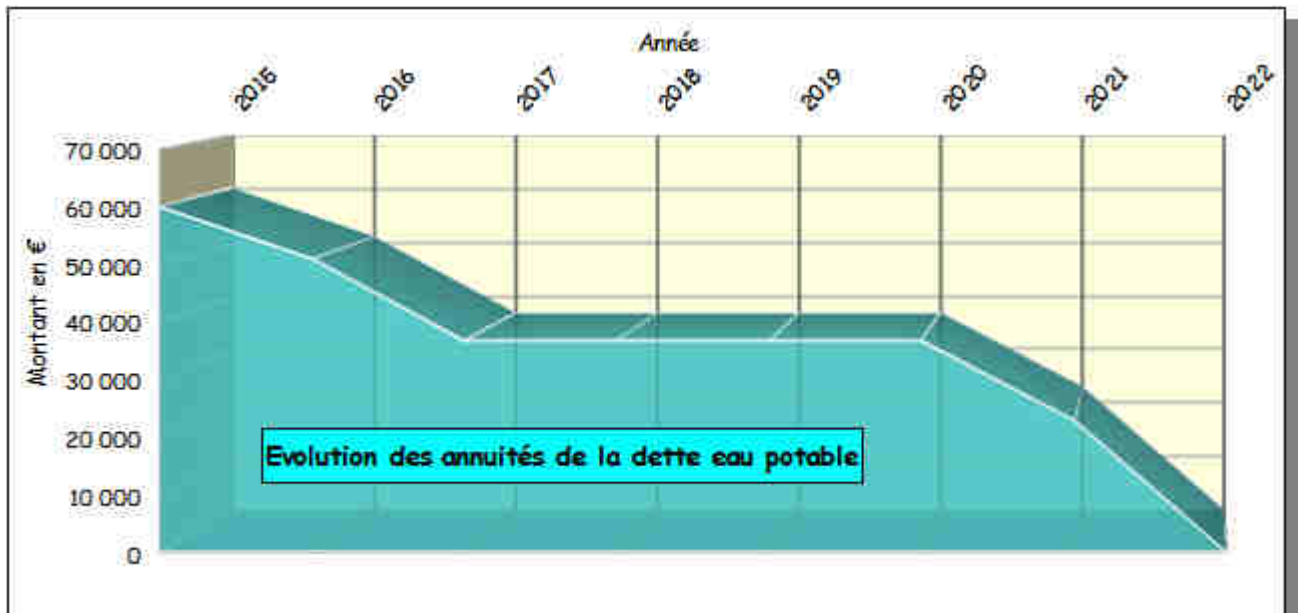
Le service reste donc très peu endetté.

**La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.**

**Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.**

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2016		
										Capital	Intérêts	Annuité
303	1996	CE Aqi.	20 ans	Fixe	6,92	0	2016	152 449,02 €	0,00 €	13 356,83 €	921,62 €	14 278,45 €
304	2000	CRCA	20 ans	Var.	2,95	4	2020	228 673,53 €	48 027,36 €	13 667,74 €	105,34 €	13 773,08 €
305	2001	CRCA	20 ans	Var.	2,65	5	2021	304 898,03 €	112 095,88 €	22 146,62 €	547,71 €	22 694,33 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>686 020,58 €</b>	<b>160 123,24 €</b>	<b>49 171,19 €</b>	<b>1 574,67 €</b>	<b>50 745,86 €</b>



## V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

N°	Désignation	Unité	2015	2016	Valeur ONEMA 2014
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	99,3
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	99,1
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	90	90	86
P104.3	Rendement du réseau	%	82,20	87,40	78,1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	3,48	2,38	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	3,36	2,26	1,90
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,06	0,11	0,63
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	74
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,0006	0,0001	/
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,79	0,13	4,73
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	98,9
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	1	0,3	3,9
P154.0	Taux d'impayés	%	0,27	0,33	1,85
P155.1	Taux de réclamations	%	0	2,93	4,9
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	16 811	16 811	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> (année n+1)	€/an	1,320	1,320	2,13
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

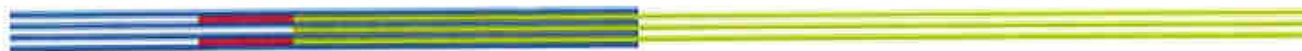
**On constate donc que la majorité des critères sont excellents et se sont améliorés depuis l'année dernière.**

- ◆ La conformité de l'eau est de 100 % pour les 2 critères
- ◆ L'indice de connaissance des réseaux est correct avec le nouveau mode de calcul.
- ◆ Le taux de réclamation est très faible
- ◆ Le rendement est très bon
- ◆ Les indices linéaires se sont améliorés et la tendance devrait se poursuivre avec la sectorisation et les obligations du nouveau contrat.
- ◆ Les travaux prévus vont faire augmenter le taux de renouvellement
- ◆ **Pour l'aspect financier, le très faible endettement conduit aussi à de très bons critères.**
- ◆ **Le prix du m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>/an situe la commune de Cestas dans les 10 communes les moins chère de Gironde (données 2011).**

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

**Un service de qualité et qui s'améliore**  
**Des index meilleurs que les services équivalents**  
**Un prix de l'eau faible**

## ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS



## COMMUNE CESTAS

### Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CESTAS

### Synthèse de l'année 2016

0034  
000362

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 45 analyses bactériologiques et 50 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur la commune de CESTAS provient de 5 forages captant la nappe de l'Oligocène, L'eau subit un traitement d'aération-chloration sur les stations Bouzet, Moulin à Vent, Moutine, Maguiche et Jarry. Elle est ensuite distribuée sur le réseau de la commune de Cestas. Les forages sont dotés de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

#### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 13,12 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,10 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.nante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

- SI\_EPDT2-Indicateurs SP - Synthèse par UGE .rep - Edition du 27 févr. 2017



## UGE : 0034 COMMUNE CESTAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : MAIRIE DE CESTAS  
 ADR : 2 AVENUE BARON HAUSSMANN  
 BP 11  
 33611 CESTAS CEDEX

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code (m3/j)	Nom du captage	Débit	Etat protect. Code	Etat pro-Code	Débit. Orig	Ann. en Cours Date	Recev. Date	D.U.F. Date	Indice
033000096	BOUZET	418	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000097	MOUTINE	330	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000099	MOULIN A VENT	1549	ON	TE		21/01/1993		29/07/1993	80%
033002154	JARRY	728	ON	TE		24/07/2000		07/06/2002	80%
033003713	MAGUICHE 2	664	ON	TE		30/04/2013		28/10/2015	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	LIBRA	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000578	BOUZET	TTP	416	3		3	
033000580	MOUTINE	TTP	330	2		2	
033000581	MAGUICHE	TTP	560	2		2	
033000582	MOULIN A VENT	TTP	1549	5		5	
033002155	JARRY	TTP	728	3		3	
033000392	CESTAS	UDI	16761	30		33	
Total				45		48	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

**FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP**

Cestas le 10/07/2017

Affiché le 10/07/2017

ID : 033-213301229-20170706-RAPPORTS2017M-AU

Collectivité : **Commune de Cestas**Service : **Eau potable**Exercice : **2016****A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007****1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	50	50	100%	0	/	/
ARS	45	45	100%	48	48	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>100,0%</b>

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 0

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 mesure COT à 2,5 mg/l pour norme à 2 mg/l, 1 température

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2015 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2015 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

**2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)****A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

**B - Inventaire des réseaux (si A = 15)**

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

**C - Compléments**

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	50%		10
<b>TOTAL A+B</b>			<b>40</b>
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
<b>TOTAL</b>			<b>90</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 90 sur 120

L'indice de l'année 2015 était de : 90 sur 120

**3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau****Valeur des indices**

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° B55	Nappe	Volume annuel	Indice
Bouzet	Forage	08271X0113	Oligocène	284 092 m3/an	80%
Maguiche F2	Forage	08271X0603	Oligocène	138 219 m3/an	80%
Bois du Moulin	Forage	08271X0256	Oligocène	491 178 m3/an	80%
Moutine	Forage	08271X0170	Oligocène	102 983 m3/an	80%
Jarry	Forage	08271X0081	Oligocène	270 406 m3/an	80%

	2016	2015
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	<b>80,0%</b>	80,0%

**4 - Rendement du réseau de distribution**

2016

Volume annuel prélevé (année civile):	1 286 878	m <sup>3</sup> /an	
Volume pour usage des stations :	31 022	m <sup>3</sup> /an	
<b>Volume annuel produit (année civile) :</b>	<b>1 255 856</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	<b>1 308 502</b>
Volume annuel acheté :	0	m <sup>3</sup> /an	0
Volume annuel exporté :	0	m <sup>3</sup> /an	0
<b>Total volume mis en distribution (relève):</b>		<b>m<sup>3</sup>/an</b>	
Total volume sur année civile :	<b>1 255 856</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	<b>1 308 502</b>
Volume comptabilisé sur relève :	1 101 236	m <sup>3</sup> /an	1 064 510
Volume comptabilisé sur 12 mois :	1 089 331	m <sup>3</sup> /an	1 067 434
Volume consommé non compté :	2 850	m <sup>3</sup> /an	2 850
Volume consommé pour le service :	5 770	m <sup>3</sup> /an	5 170
<b>Volume consommé autorisé sur exercice :</b>	<b>1 109 856</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	<b>1 072 530</b>
<b>Total volume consommé autorisé 365j :</b>	<b>1 097 951</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	<b>1 075 454</b>
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	1 077 380	m <sup>3</sup> /an	1 056 116
Pertes entre relèves :	157 905 m <sup>3</sup>		233 048
Remise de fuites :	23 856 m <sup>3</sup>		XXX

Délais entre relève  
370 j 52,7 sem.

	2016	2015
<b>Rendement primaire réseau</b> = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	<b>87,7%</b>	81,4%
<b>Rendement consommateurs</b> = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	<b>87,9%</b>	81,6%
<b>P104.3 Rendement net</b> = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	<b>87,4%</b>	83,2%
<b>Rendement minimal selon décret du 27/01/2012</b>	Valeur : > 85%	Oui

**5 - Indices linéaires**

Nombre de kilomètre de réseau :	191,49 km	
Volume journalier non compté :	456,2 m <sup>3</sup> /jour	soit : 166 525 m <sup>3</sup> /an
Volume journalier de perte :	432,6 m <sup>3</sup> /jour	soit : 157 905 m <sup>3</sup> /an

	2016	2015	2 014	2013	2012	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,600	0,000	0,000	0,166	0,120	0,177
Nombre de kilomètre renforcé :	0,200					0,040
Total	0,800	0,000	0,000	0,166	0,120	0,217

	2016	2015
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b> = Volume journalier non compté / km	<b>2,38</b>	3,48
<b>Indice linéaire de pertes en réseau</b> = Volume journalier de perte / km	<b>2,26</b>	3,36
<b>Indice linéaire des consommation</b> = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	<b>15,84</b>	15,40
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,11%</b>	0,06%

Nota : Les indices linéaires sont en m<sup>3</sup>/km/jour et sont calculés sur 365 jours

**6 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	7 847	abonnés
Nombre de réclamation :	23	réclamations
Nombre de remise en eau :	574	ouverture
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0	
Nombre de coupure d'eau non programmée :	1	

	2016	2015
<b>Taux de réclamation</b> = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	<b>2,93</b>	0,00
<b>Taux d'occurrence des coupures non programmées</b> = Nbre coupure pour 1000 abonnés	<b>0,13</b>	0,79
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>	<b>100,0%</b>	100,0%

**7 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés : 7 847  
Montant abonnement : 0,00 €/an

Consommation : 0,1800 €/m<sup>3</sup>  
Volume vendu : 1 077 380 m<sup>3</sup>

Recettes 2016		Dépenses 2016	
Vente d'eau :	203 962,72 €	Frais généraux :	2 981,04 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :		Intérêts de la dette :	885,63 €
Recettes d'investissement :	257 504,15 €	Capital de la dette :	49 171,15 €
Report année 2014 :	372 094,89 €	Immobilisation :	
Divers :		Divers :	
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>833 561,76 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>53 037,82 €</b>
<b>Bilan :</b>	<b>780 523,94 €</b>	<b>Reste à réaliser :</b>	
		<b>Clôture 2016 :</b>	<b>780 523,94 €</b>

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2016	2 015	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	160 123,24 €	209 294,42 €	-49 171,18 €	-23,5%
Recettes totales	461 466,87 €	254 729,76 €	206 737,11 €	81,2%
Dépenses totales	53 037,82 €	108 850,26 €	-55 812,44 €	-51,3%
Capital remboursé	49 171,15 €	56 722,34 €	-7 551,19 €	-13,3%
Amortissements	91 158,56 €	91 158,56 €	0,00 €	0,0%

Montant des factures impayées :	5 373,00 €	n-1	1 621 555 €	2 015
Montant des abandons de créances :	90,00 €	1 dossier	1 105 412 m <sup>3</sup>	322,00 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	11 093 m <sup>3</sup>			

	2016	2015
<b>Epargne brute</b> = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	<b>457 600 €</b>	202 602 €
<b>Durée d'extinction de la dette</b> = rapport Encours / Epargne brute	<b>0,3 ans</b>	1,0 ans
<b>Taux d'impayés</b>	<b>0,33%</b>	0,27%

**B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,25 habitant / abonné	16 811
D. 102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,32 €/m <sup>3</sup>
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	90 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,38 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,26 m <sup>3</sup> /km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
------------	----------	--------

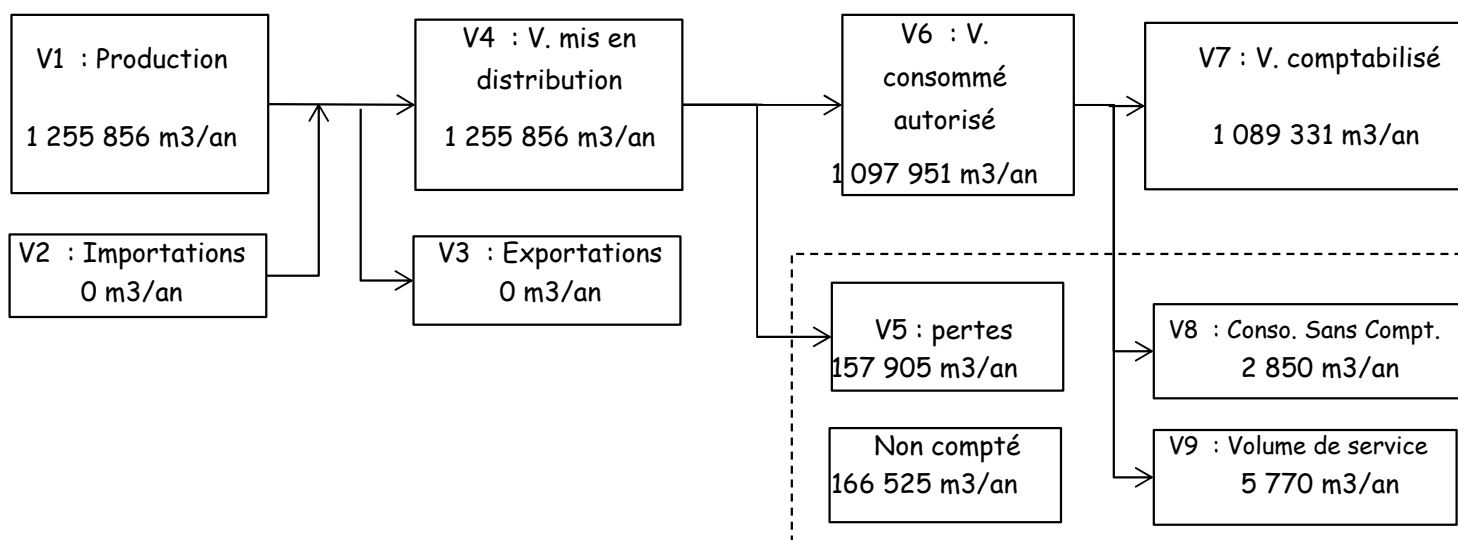


P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		0,11%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	n = 1	0,0001 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service		0,13 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette		0,3 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		0,33%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		2,93
<b>C - Indicateurs CLE Gironde</b>			
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation		40,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

### C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (D&M) © avril 2016, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Durand, N. Lelièvre

## L'agence de l'eau Adour-Garonne

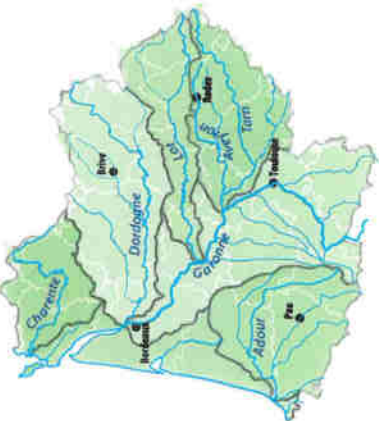
### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentais, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1,5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 4 000 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

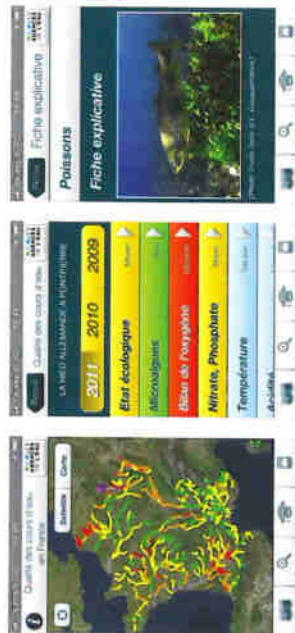


Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tel. 0561 3637 38  
Fax 0561 3637 28



Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

**NOUVEAUTÉ 2016**  
**QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



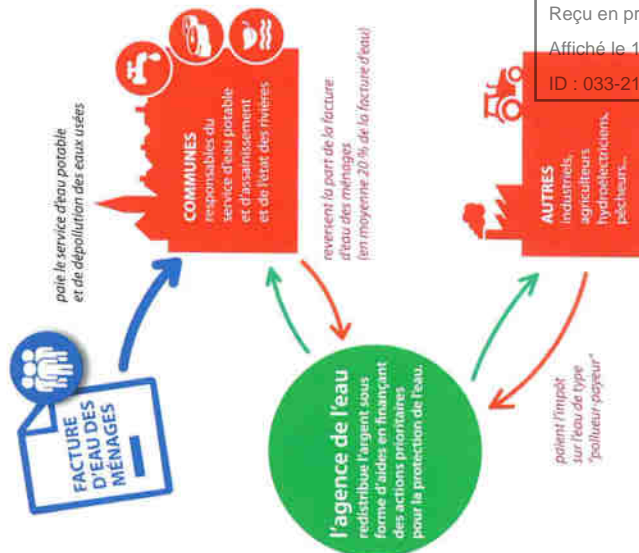
Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES  
AGENCES  
DE L'EAU

# L'agence de l'eau vous informe

Édition 2016  
CHIFFRES 2015



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payable par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m<sup>3</sup>**.  
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 10/07/2017

ID : 033-213301220-2016-06-R-0000-2017M-AU

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

\* En 2014-15 la redevance préventive, collectives représentait environ 13 % des redevances totales mais, 2015, est une année de transition avec la suppression des associations sur cette redevance.

**3,30 €**  
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées



**74,00 €**  
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés



**0,10 €**  
de redevance de pollution payée par les déversoirs



**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2015



**6,20 €**  
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et (reperçue sur le prix des produits)



**7,30 €**  
de redevance de prélevement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (non agricoles)



par les usagers concernés (pêcheurs)



## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?  
(valeurs pour 100 € perçus)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à des redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales, ...) ou privées (secteurs industriels, agricoles, associatifs, ...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

**1,40 €**  
pour la solidarité humaine



**11,70 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, commissions, forum de sensibilisation des usagers, éducation, information)



**41,00 €**  
aux collectivités pour l'équation des eaux usées urbaines et rurales, dont 11 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13 € de primes de résultat à la performance équilibrée.



**6,50 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2015



**5,20 €**  
sur exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



**18,50 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, contributifs à l'équilibre et au zéro non retenu



**4,20 €**  
gestion quantitative de la ressource en eau



## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

## EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Amoult, Chancelée, Coulonge-St. Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

### EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Amoult, Chancelée, Coulonge-St. Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :
  - 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
  - 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
  - sur plus de 1 740 tonnes de DCO\*
  - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- A l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

\* Demande Chimique en Oxygène.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
Reçu en préfecture le 07/07/2017  
Déposé le 10/07/2017  
2017-07-06-RAP-2017-0017M-A

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques, territoires de l'eau,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 9 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains